

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- **A approuvé** le compte administratif et le compte de gestion de 2015 du budget principal qui fait ressortir un excédent global de clôture de 835 077 euros 73 et de 320 493 euros 73 en tenant compte des restes à réaliser.
- **A approuvé** le compte administratif et le compte de gestion de 2015 du budget annexe de l'eau qui fait ressortir un excédent de 213 920 euros 78 et de 186 392 euros 78 en tenant compte des restes à réaliser.
- **A affecté** le résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de l'eau.
- **A approuvé** le budget primitif principal de 2016 qui s'établit comme suit :
 - Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 3 046 756 euros
 - Section d'investissement : recettes et dépenses : 2 597 510 euros.
- **A approuvé** le budget primitif annexe de l'eau de 2016 qui s'établit comme suit :
 - Section d'exploitation : recettes et dépenses : 446 390 euros
 - Section d'investissement : recettes et dépenses : 368 224 euros.
- **A décidé** de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales, taux inchangés depuis 2012.
- **A attribué** aux associations les subventions suivantes :

Nom Association	Montant
La Fourchette de Milly	23 500 €
Donneurs de sang bénévoles de Neuvecelle	800 €
Neuvecelle Loisirs Culture	20 300 €
Les Lutins du Léman	400 €
Association Théâtrale de Neuvecelle "Théâtralement vôtre"	2 600 €
Association des Parents d'élèves Lou Nove Chatni	5 800 €
Come N'Dance	300 €
Neuv'Gym	800 €
Atelier d'Art de Neuvecelle	1 000 €
Neuvecelle Handball	4 300 €
Les Trompes de Chasse de Neuvecelle	1 000 €
Le Jardin des Sons	2 500 €
Club de l'amitié	1 000 €
Nyamagué	400 €
Tango Passion	300 €
ADMR SSIAD soins à domicile	1 422 €
ADMR Garderie	649 €
Association Savoie-Argentine	80 €
Banque Alimentaire Haute Savoie	285 €
CMA chambre des métiers et artisanat	75 €
Collège Les Rives du Léman	400 €
Croix Rouge	100 €
HDL Ecole à l'hôpital	100 €
HDL Equipe mobile Psychosociale	100 €
HDL Morillon	100 €
HDL Spirale	100 €

Jeunesses Musicales de France	370 €
Lire et Faire Lire 74	350 €
Lycée Anna de Noailles	400 €
Lycée les 3 vallées	360 €
MFR CFA régional	75 €
MFR Cranves Sales	75 €
MFR Le Belvédère	75 €
MFR les 5 chemins	150 €
MJC Evian	1 500 €
Mutame Savoie Mont-Blanc	156 €
Secours Catholique	300 €
Secours Populaire Chablais	300 €
Tennis Club Evian	1 250 €
VIA 74 CISPD	443 €
Rugby Maxilly	300 €
Club Aviron Evian	300 €
Union départementale Combattants AFN	150 €
Total	74 965 €

- **A accordé** une subvention de 26 000 euros au C.C.A.S. de Neuvecelle et de 29 080 euros à l'école Saint-Bruno pour les 43 élèves de Neuvecelle scolarisés à l'école primaire de cet établissement.

- **A demandé** que l'acquisition de mobilier et d'équipements soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.

- **A créé** deux postes d'ATSEM de 1^{ère} classe à pourvoir à l'école maternelle dès la prochaine rentrée scolaire.

- **A fixé** les nouveaux tarifs de la taxe de séjour, qui seront applicables dès le 1^{er} décembre 2016, et qui seront en adéquation avec ceux pratiqués par la Ville d'Evian.

- **A approuvé** l'acquisition des murs de la brasserie « le Saloon » située 1, Place de Milly.

- **A approuvé** la convention de groupement de commandes à intervenir avec le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie relative aux travaux de sécurisation de la RD 21 – RD 24.

- **A décidé** que l'ensemble des dispositions contenues aux articles R.151-1 et suivants du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2016 sera applicable au Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.

- **A approuvé** la modification de la commission cadre de vie, sous-commission urbanisme, Plan Local d'Urbanisme.

- **A apporté** une motion de soutien au projet de désenclavement du Chablais.

En fin de séance, le Conseil Municipal, **a été convié** à assister à différentes manifestations qui se tiendront sur le territoire communal.